

Réussir son DUERP

Pour une Prévention Active



Intervenants

Sébastien BOUCHOT

Conseiller en Prévention

Jérôme MELI

Conseiller en Prévention



**SUD LOIRE SANTÉ
AU TRAVAIL**



Présentation SLST et intervenants

Le SLST est un *Service de Prévention de Santé au Travail Interentreprises*.

C'est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901, et agréée pour son action par la DREETS.

Ses missions

- La **prévention** et l'aide à l'évaluation des risques professionnels.
- Le **conseil** aux employeurs, aux travailleurs et leurs représentants concernant les risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.
- La **surveillance de l'état de santé** des travailleurs par la réalisation des visites médicales prévues par le code du travail.
- La **prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi**.
- La contribution à la traçabilité des expositions professionnelles et à la **veille sanitaire**.
- La contribution à la promotion de la **santé sur le lieu de travail**.



Objectifs et limites du webinar



Objectifs

- Positionner la démarche d'Evaluation des risques et sa transcription dans un « Document Unique » à travers les grandes étapes
- Au fil des étapes, aborder ce qui nous semblent être des points de vigilance/ bonnes pratiques pour réussir son DUERP.



Limites

- De nombreux outils existent déjà : nous aborderons ici les principes incontournables.
- Suite à la diversité des participants et des secteurs, nous n'allons peut-être pas pouvoir répondre de manière très spécifique.



Votre Conseiller en prévention de l'équipe pluridisciplinaire pourra vous apporter plus d'éléments.

L'EvRP, c'est quoi ?

- **L'évaluation des risques professionnels** recherche l'identification puis le classement des risques dans l'entreprise dans l'optique de déclencher des actions de prévention/protection pertinentes.
- L'EvRP est une démarche structurée dont les résultats sont retranscrits dans un « **document unique** » (DUERP), point de départ de toute démarche S&S.T.
- Elle relève de la responsabilité de l'employeur, et s'inscrit dans le cadre de son **obligation générale d'assurer la sécurité et de protéger la santé des salariés**.
- La mise en place d'une démarche de prévention constitue **un levier de progrès** qui contribuera à améliorer le fonctionnement de l'entreprise (et donc sa performance) sur le plan humain et économique.



Le contenu du DUERP



? Concrètement, que retrouver dans un DUERP ?

Le volet "méthodologique"

- Découpage des unités de travail
- La méthode de priorisation des risques retenue
- Selon les risques, la ou les méthodes d'analyses

Le volet "synthèse des risques"

Un fichier ré-«unifiant » les risques, formant une vision globale, possiblement priorisés par niveau d'importance

Les annexes

- **Légales** : Pénibilité, Ev.RC, DRPCE, Dosimétries d'ambiances...
- **Volontaires** : Analyse de Manutentions manuelles

Unité :						
Catégorie de risque	Situation(s) à risque(s) identifiée(s)	Fréquence	Gravité	Moyen(s) de prévention actuel(s) et opérationnel(s)	Maitrise	Eval. du risque
Bruit						
Chute de hauteur						
Chute de plain-pied						

Les étapes



1

Préparer l'évaluation

2

Identifier les risques

3

Classer les risques

4

Mettre en œuvre des actions de prévention

5

Effectuer un suivi et mettre à jour les données

Etape 1 Préparer la démarche



Les points clés de la démarche



Responsabilités
civiles et pénales



Cadrer le projet
Définir les ressources



Choisir un outil
d'évaluation

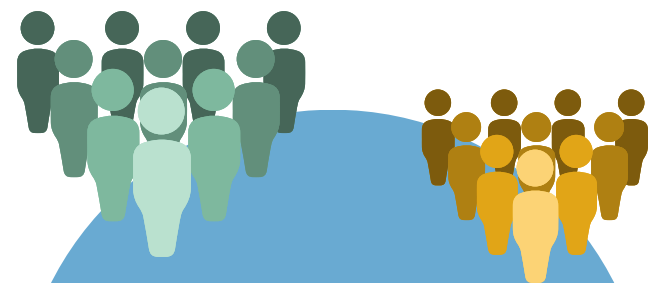


Garder une
autonomie



Appropriation de
la démarche

Etape 1 Préparer le DUERP



Envisager les
unités de travail



Faire l'analyse
documentaire de
l'existant

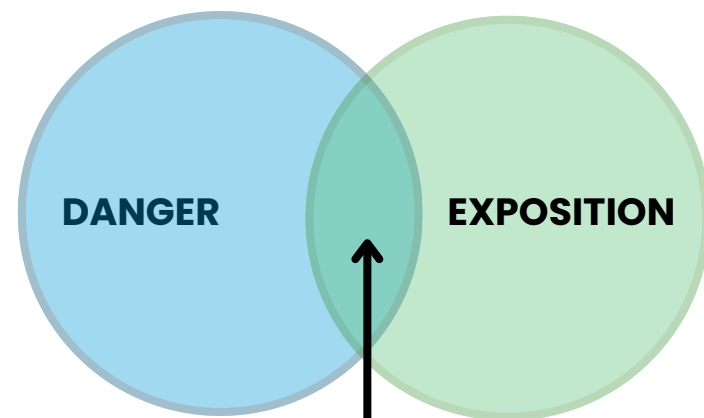


Intégrer les
connaissances et/ou
historique de l'entreprise
("l'empirique") en S&ST

Etape 2 Identifier les risques



S'appuyer sur des compétences et/ou connaissances



Analyse du travail "réel"

Etre exhaustif

Unité : Cuisinier		Fréquence	Gravité	Moyen(s) de prévention actuel(s) et opérationnel(s)	Maitrise	Eval. du risque
Catégorie de risque	Situation(s) à risque(s) identifiée(s)					
Bruit	Exposition au bruit lors de l'utilisation du matériel de cuisine : - Batteur (données constructeur : 85dB(A)), - Mixeur (données constructeur : 92dB(A)).			Isolation dans l'espace du poste de travail où est utilisé le matériel bruyant. Mise à disposition de bouchons d'oreille au poste de travail bruyant.		
Chute de hauteur	<i>Non observée</i>					
Chute de plain-pied	Chute de plain pied lors des déplacements dans la cuisine. Facteurs aggravants : sol mouillé, encombrement de certaines zones de travail.			Nettoyage régulier du sol. Volonté de dégagement des voies de circulation princip		

Etape 3 Evaluer les risques

 **Objectif : déterminer quelles sont les situations professionnelles qui présentent les risques les plus élevés.**

Hierarchisation à adapter selon la structure

Différentes approches possibles

GRAVITE	Très grave	Priorité 1 Forte	Priorité 1 Forte	Priorité 1 Forte	Priorité 1 Forte	Absente	MAITRISE	
		Priorité 2 Moyenne				Moyenne		
		Priorité 3 Faible				Forte		
	Grave	Priorité 2 Moyenne	Priorité 1 Forte	Priorité 2 Moyenne	Priorité 1 Forte	Absente		
		Priorité 3 Faible				Faible		
		Priorité 3 Faible				Moyenne		
	Modéré	Priorité 3 Faible	Priorité 2 Moyenne	Priorité 2 Moyenne	Priorité 1 Forte	Absente		
						Priorité 3 Faible		Faible
								Priorité 3 Faible
	Faible	Priorité 3 Faible	Priorité 3 Faible	Priorité 2 Moyenne	Priorité 1 Forte	Faible		
						Priorité 2 Moyenne		Moyenne
								Priorité 3 Faible
	Annuelle	Mensuelle	Hebdomadaire	Journalière				
	FREQUENCE							

Unité : Cuisinier		Fréquence	Gravité	Moyen(s) de prévention actuel(s) et opérationnel(s)	Maitrise	Eval. du risque
Bruit	Exposition au bruit lors de l'utilisation du matériel de cuisine : - Batteur (données constructeur : 85dB(A)), - Mixeur (données constructeur : 92dB(A)).	Ponctuelle	Grave	Isolation dans l'espace du poste de travail où est utilisé le matériel bruyant. Mise à disposition de bouchons d'oreille au poste de travail bruyant.	+++	2
Chute de hauteur	<i>Non observée</i>					
Chute de plain-pied	Chute de plain pied lors des déplacements dans la cuisine. Facteurs aggravants : sol mouillé, encombrement de certaines zones de travail.	Fréquente	Bénin	Nettoyage régulier du sol. Volonté de dégagement des voies de circulation principales.	+	3

Etape 4

Agir pour prévenir



Programme d'action
(PAPRI Pact / LAPP)



Actions concrètes, définies et programmées

selon 3 facteurs

Techniques

Humains

Organisationnels

Priorités d'actions



Etat de l'analyse



Plan d'action

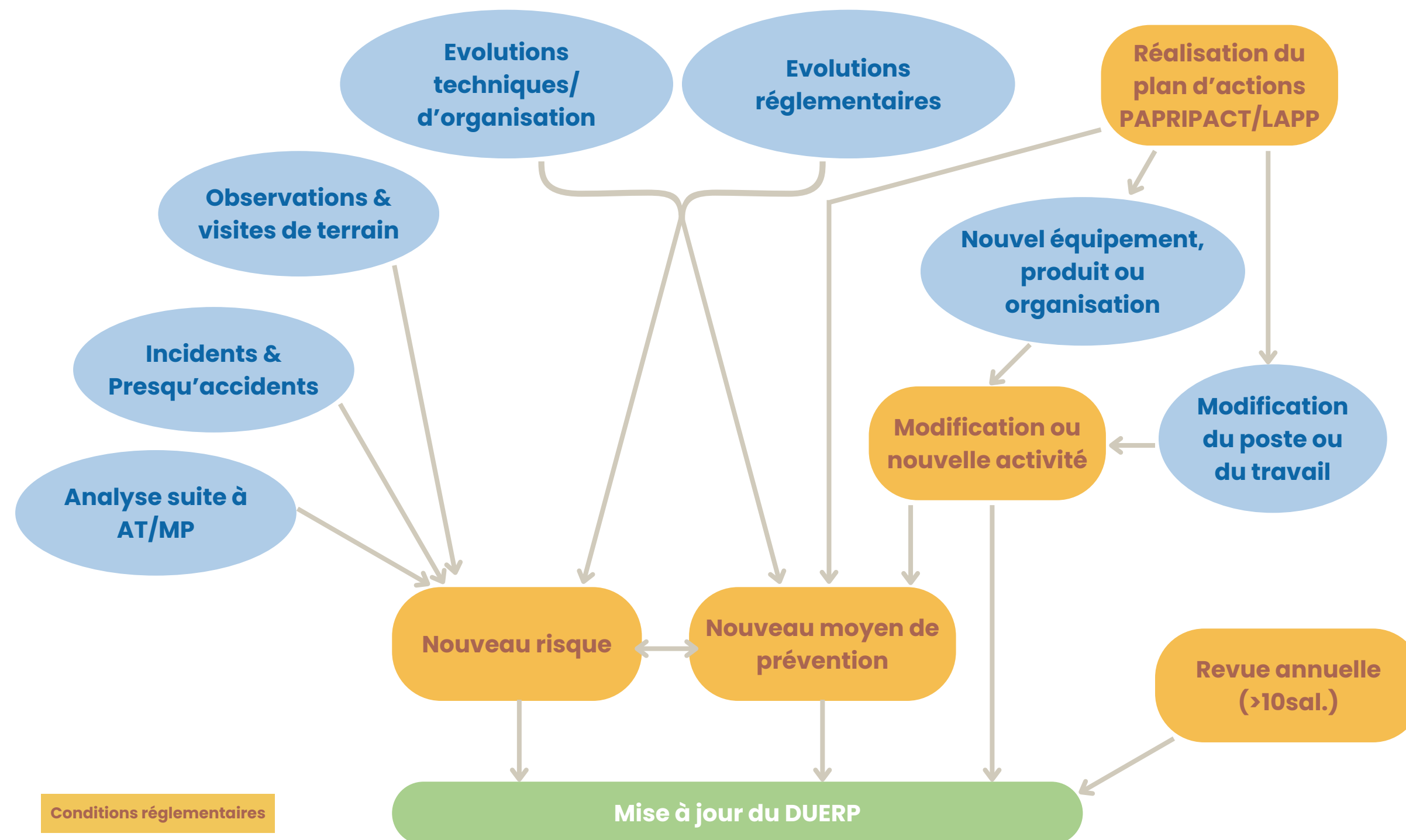
Bilan annuel

Etape 5 Faire vivre sa démarche

Maintenir une dynamique de prévention dans l'entreprise

Installer la prévention dans la durée

Obligation de mise à jour
>10 salariés : annuelle
Obligation d'archivage
40 ans



En conclusion

A quoi voit-on que son DUERP est réussi ?

- ✓ Il permet d'obtenir d'un **référentiel** des moyens organisationnels, techniques et humains de prévention ou protection mis en œuvre dans ses activités.
- ✓ Il est **dynamique et évolutif**, allant de la protection vers de la prévention.
- ✓ Il est utilisé dans d'autres process de l'entreprise (*comme la formation au poste de travail, l'anticipation de travaux, la programmation des actions à venir*).
- ✓ Il **démontre** une **démarche d'amélioration continue** de prévention au sein de l'entreprise, d'année en année et donne une visibilité sur la **traçabilité** des réponses préventives ou correctives données par l'employeur.



Avez-vous des questions ?



“ *Evaluer les risques, c’est, au final, décider d’améliorer ou non certaines situations de travail vis-à-vis de leurs impacts possibles en SST* ”

Merci de votre attention



www.slst.fr